

pouvoir, sans un trop grave dommage moral pour leur cause et leur patrie, les violer aussi généralement, aussi effrontément que nos ennemis se sont permis de le faire durant la dernière guerre, et durant celle-ci.

Si Léon XIII avait été représenté à la première conférence de La Haye, en 1899, et Pie X à la deuxième, en 1907, les décisions et les résolutions de ces conférences auraient bénéficié du prestige moral que leur auraient garanti l'approbation et la collaboration même du pontife romain. Les principes de morale et de justice découlant de ces décisions et de ces résolutions auraient été, dans tous les pays du monde, inculqués à des millions de consciences, par les lettres pastorales des évêques, et par la prédication.

Il n'est vraiment pas téméraire de croire que la collaboration des représentants de Léon XIII et de Pie X aux deux conférences de La Haye aurait contribué à rendre moins inefficace cette grande œuvre de pacification des peuples.

Lorsque la guerre de 1914-1918 fut déclenchée, le pape, fidèle à sa mission pacifique, essaya d'arrêter ce qu'il était en mesure—plus peut-être que qui que ce soit—de prévoir comme un cataclysme dont tous les peuples souffriraient sans en retirer beaucoup d'avantages. Le conflit déclenché, il s'employa à diminuer autant que possible les misères des pays ravagés.

Les œuvres humanitaires du Saint-Siège durant la dernière guerre ne se comptent pas. Ses interventions pour l'échange des prisonniers, pour les secours apportés aux malades, pour les distributions de secours, sont indéniables; et quand, en 1918, la victoire couronna enfin les efforts des alliés, pourquoi encore le pape fut-il écarté des délibérations qui précéderent la signature du traité de Paix? Nous voyons encore ici l'intervention de l'Italie.

Lorsqu'en 1915 cette puissance accepta de se ranger aux côtés des nations alliées, un traité secret fut signé entre elle, la France, la Grande-Bretagne et la Russie. L'ambassadeur d'Italie à Londres, le marquis Imperali, sur instructions de son gouvernement, communiqua au secrétaire d'Etat britannique des affaires étrangères, sir Edward Grey, à l'ambassadeur de France, monsieur Cambon, et à l'ambassadeur de Russie, le comte Benckendorff, un mémorandum dans lequel se trouvait la clause 15, qui se lisait comme suit:

La France, la Grande-Bretagne et la Russie appuieront l'opposition que l'Italie formera à toute proposition tendant à introduire un représentant du Saint-Siège dans toutes les négociations pour la paix et pour le règlement des questions soulevées par la présente guerre.

Ce document fut signé le 26 avril 1915 par les quatre personnages que je viens de mentionner. Il n'est donc pas surprenant qu'en 1918 le Pape n'ait pas été appelé à participer aux délibérations de paix entre les nations alliées.

Lorsqu'on se rend compte de ces faits, n'est-il pas vrai qu'il devient moins étonnant de constater l'instabilité de ce traité de Versailles? Et aussi, pourquoi faut-il que, dans cette page de l'histoire de l'humanité, on n'ait pas inscrit le nom sacré de Celui de qui découle toute autorité, tout droit et toute justice? C'est au "nom de la très sainte Trinité" que se sont signés jadis les traités les plus solennels, ceux de 1815 comme ceux d'Utrecht et de Westphalie.

Les sociétés chrétiennes croyaient que Dieu seul pouvait mettre le sceau aux conventions humaines, dans la mesure où elles étaient pénétrées de son esprit. Beau succès, que cette abstention du Souverain Pontife, et cette ignorance des droits de la Providence!

Ce traité de Versailles a connu probablement l'une des plus courtes existences de tous les traités de l'histoire. N'est-il pas évident qu'après la présente guerre, alors qu'il faudra encore une fois tout recommencer, il deviendra absolument nécessaire de réparer les erreurs commises de 1899 à 1919, et de demander au pape de faire bénéficier les nations qui auront à élaborer le prochain traité de paix, des lumières de son autorité morale?

A l'heure actuelle, n'y aurait-il pas un autre traité secret, une autre convention ayant pour but d'écarter le Vatican des discussions internationales? J'espère que non, car ce serait la répétition d'un crime que nous pourrions être appelés à payer bien cher.

On dira peut-être, en certains milieux, même chez des amis, que protester contre cette exclusion est inutile et impolitique, car les puissants du jour sont parfaitement résolus à ne tenir aucun compte de nos doléances.

Je n'admettrai jamais cette manière de voir; car une grande cause doit être défendue parce qu'elle est juste, et non pas parce qu'elle plaît à tout le monde.

En terminant, monsieur l'Orateur, je veux citer un court extrait du message radiophonique de S. S. Pie XII au monde catholique à l'occasion de Noël 1943:

Donnez à l'humanité, qui en a soif, une paix qui restaurera la race humaine dans sa propre estime et dans celle de l'histoire, une paix sur le berceau de laquelle ne brilleront pas la lumière vengeresse de la haine et les instincts des désirs déchaînés de la vengeance, mais plutôt l'aube resplendissante d'un nouvel esprit d'union mondiale qui, soutenu par le secours surnaturel, indispensable de la foi chrétienne, sera seul capable de sauver l'humanité, après cette guerre malheureuse, de la catastrophe indicible d'une paix construite sur des fondations erronées, et par conséquent éphémère et illusoire.